



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUIN 2024

Le 4 juin 2024 à 20h30, en mairie, le conseil municipal de Saint-Symphorien-de-Lay s'est réuni sur convocation adressée par mail le 30 mai 2024 et affichée le même jour.

La séance est présidée par Mme Dominique GEAY, Maire.

Présents : Dominique GEAY, Pierre COLOMBAT, Odile BRAGARD, Aurélien DADOLLE, Séverine PIZAY, Frédéric MARTEIL, François ALLERA, Fabrice CHAMBOST, Simonne CRETIN, Jean-Michel GIRARDET, Daniel PATUREL, Jean-Paul THIMONIER, Elodie VIGNON.

Absents ayant donné pouvoir : Caroline JAGNEAUX a donné pouvoir à Frédéric MARTEIL, Aurélie METAYER à Dominique GEAY, Leslie FOX à Elodie VIGNON, Marie-Laurence COUDOUR à Simonne CRETIN, Rémi JACQUET à Aurélien DADOLLE.

Absente : Ghislaine ALEX

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMBOST

Conseillers en exercice	Quorum	Présents	Absents ayant donné pouvoirs	Votants
19	10	13	5	18

Le quorum est atteint, la séance peut valablement se tenir.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal n°43,
- Délibérations :
 - o Transfert du lotissement « le Tanneur » à la commune,
 - o Validation du RPQS 2023,
 - o Budget communal : décision modificative n°1,
 - o Avenant au marché d'Eurovia (travaux RN7),
 - o Avenant au marché de travaux restaurant scolaire
 - o Avenant au contrat de travail de l'agent CNI / passeport.
- Questions diverses.

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2024 :

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 36-24 : Transfert du lotissement « le Tanneur » à la commune

Le lotissement du Tanneur situé route de Régný est composé de 5 lots privés et de parties communes : voirie de desserte et fossés. Le lotissement étant terminé depuis plusieurs années, la SCI gestionnaire des parties communes demande leur transfert à la commune.

Considérant la demande faite par la SCI des Oliviers, représentée par son gérant, M. COLOMBAT, de transférer les parties communes du lotissement à la commune de Saint-Symphorien-de-Lay,

Les parcelles cadastrales à transférer sont les suivantes :

Usage	Référence	Contenance
Voirie	AB 212	620 m ²
Fossé	AB 213	99 m ²
Fossé	AB 214	173 m ²

Les frais de transfert seront à la charge de La SCI des Oliviers et la voirie sera classée en voirie publique.

Pierre COLOMBAT étant le gérant de la SCI, il ne prend pas part au vote et quitte la salle. M-L COUDOUR et E. VIGNON habitant le lotissement, elles s'abstiennent.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le transfert des parcelles ci-dessus exposées au-profit de la commune et d'intégrer la voirie dans la voirie communale,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

Il est précisé que la SCI des Oliviers devra finaliser la reprise de béton entre la voirie et le fossé à l'est pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales, et ce avant le transfert au profit de la commune.

P. COLOMBAT revient dans la salle.

Délibération 37-24 : Validation du RPQS 2023

Il est rappelé que la commune doit réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay pour l'année 2023,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

F. MARTEIL précise que sur le site de SISPEA on peut retrouver toutes les informations sur la commune et les communes alentours. SUEZ envoie également chaque année un rapport annuel du délégataire. Il est à noter que la commune est bien dotée en réseau séparatif.

P. COLOMBAT regrette que les interlocuteurs chez Suez appuient moins la commune qu'avant sur les problématiques d'assainissement.

Délibération 38-24 : Budget communal : décision modificative n°1

F. MARTEIL explique que des ajustements doivent être réalisés sur le budget communal exercice 2024, conduisant à l'adoption d'une décision budgétaire modificative.

Ainsi, la décision modificative se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 722 – Production immobilisée – Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
R 741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 000,00 €
R 74121 – Dotation forfaitaire des départements	0,00 €	0,00 €	205 000,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	215 000,00 €	215 000,00 €
Section d'investissement Opération / Comptes	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21318 – Construction autre bâtiment public	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 261 – Titres de participation	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R 10226 – Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Opération 72 – Réserve foncière (chap.21)	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 115 – Eglise (chap.23)	122 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 1000 – Restaurant scolaire (chap.23)	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 1015 – Bâtiments petite enfance (école, crèche et centre de loisirs)		1 000,00 €		
Opération 1021 – OAP RN7	0,00 €	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 1023 – Logements communaux (chap.21)	0,00 €	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	168 000,00 €	174 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL GENERAL		6 000,00 €		6 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 du budget communal de l'exercice 2024, telle que mentionnée ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 39-24 : Avenant n°2 au marché d'Eurovia (travaux RN7)

En novembre 2023, la commune a signé un marché de travaux avec l'entreprise Eurovia Dala pour le lot 1 – terrassement VRD du marché de travaux de réhabilitation de la RN7 pour un montant de 712 787 € HT. L'avenant n°1 validé au Conseil Municipal du 16 avril 2024 a porté le montant du marché à 809 924 € HT.

L'aménagement de trois places de stationnement supplémentaires place de l'Europe et le changement de couleur de potelets porteraient le nouveau montant du marché à 818 810 € HT,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** l'avenant au marché de travaux conclu avec Eurovia Dala portant le montant du marché à 818 810 € HT,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

A. DADOLLE alerte sur l'arrondi de trottoir place de l'Europe qui a beaucoup « grignoté » la voie sur le carrefour avec la RN7. Pour la circulation des bus notamment ça paraît trop étroit. Ce n'est pas encore goudronné donc pas trop tard pour modifier, il faut le demander en réunion de chantier ce mercredi 5 juin.

Plusieurs élus s'étonnent de la couleur noire des trottoirs. JM GIRARDET précise qu'ils vont s'éclaircir avec le temps.

Délibération 40-24 : Avenant au marché de travaux restaurant scolaire

En janvier 2024, la commune a signé un marché de travaux réparti en 13 lots pour l'agrandissement du restaurant scolaire. Avec l'avancée des travaux, des ajustements doivent être réalisés sur plusieurs lots.

Les plus-values générées par une réactualisation du DQE suite à modifications de plans, en partie à cause d'erreurs de mètres sont les suivantes :

Lot	Montant initial du marché HT	Nouveau montant HT
1- Terrassement réseaux	19 789,30 €	22 738,61 €
2- Maçonnerie	92 616,92 €	120 035,20 €
3- Etanchéité	17 137,51 €	14 789,87 €
4- Charpente	6 707,57 €	6 707,57 €

5- Façades	6 577,99 €	6 560,80 €
6- Menuiseries extérieures	28 651,19 €	30 931,95 €
7- Menuiseries intérieures	4 030,30 €	4 030,30 €
8- Isolation plâtrerie peinture	24 000 €	25 449,52 €
9- Isolation de sol – chape	4 775,78 €	4 704,75 €
10- Carrelage faïence	18 591,67 €	18 490,82 €
11- Sol souple	Lot optionnel non retenu	
12- Chambre froide	8 784,25 €	8 784,25 €
13- Plomberie CVC	41 353,71 €	41 353,71 €
14- Electricité	21 060 €	21 060 €
TOTAL HT	294 076,19 €	325 637,35 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** l'avenant au marché de travaux pour les 8 lots dont le montant a été modifié conformément au tableau ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget communal,
- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, et notamment les avenants au marché.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Délibération 41-24 : Avenant au contrat de travail de l'agent CNI / passeport

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », la commune emploie un agent CNI / passeport à raison de 20h/semaine. Cet agent est mis à disposition de la Copler, conformément à la convention de mise à disposition individuelle signée des deux parties le 11 janvier 2024. Ce contrat, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », fait l'objet d'une aide financière via une convention avec Cap Emploi.

L'activité étant conséquente, il est envisagé d'augmenter le temps de travail de cet agent, de 20h à 25h hebdomadaires.

Cela résulte d'une demande conjointe de la Copler et de l'agent d'augmenter la durée du temps de travail de 5 heures supplémentaires par semaine,

Cap Emploi a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** l'avenant au contrat de travail de l'agent CNI / passeport qui porte la durée du temps de travail hebdomadaire de 20 à 25 heures à partir du 1^{er} juin 2024,
- **PROLONGER** ce contrat à partir du 1^{er} octobre 2024 pour une durée maximale de 3 ans, avec une durée hebdomadaire du temps de travail de 25 heures,

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition individuelle,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document et prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Mme le Maire précise que la COPLER a donné un bilan de France Services, il s'avère que cela profite plus au village sur lequel le site est implanté. Des délocalisations ponctuelles dans les autres villages seront peut-être proposées.

Questions diverses :

- Elections dimanche : il faut renvoyer les feuilles définitives. Mettre l'info de changement de bureau de vote sur le tableau d'affichage + panneau pocket + Facebook.
- Diminution du nombre de conseillers municipaux : Mme CUKIERMAN, sénatrice, alerte sur un projet de loi visant à diminuer le nombre de conseillers municipaux. Son mail sera envoyé aux conseillers pour avis.
- Travaux RN7 : les gens sont plutôt contents du résultat, le village est propre.
- Travaux cantine : le gros œuvre est terminé. Pour l'instant il y a 2 semaines de retard, notamment dues à la météo.
- Ilot du Carrefour : désamiantage prévu en décembre, déconstruction en janvier ou février 2025. La convention signée avec Epora ne prévoyait pas une démolition totale donc le montage financier était différent mais le reste à charge pour la commune reste stable. Epora est déjà allé voir les riverains et tout sera fait dans les règles de l'art (référé préventif...)
- Maison FAY : devis pour le désamiantage et la démolition élevés par rapport à ce qui était prévu au BP 24 -> report en 2025
- Eglise : la campagne de dons avec la Fondation du Patrimoine est lancée. 3 concerts sont prévus en juin au profit de la Fondation.
- Pti Piment Rouge : liquidation judiciaire prononcée le 29 mai. Il faut qu'on se renseigne auprès d'autres communes pour savoir comment se protéger.
- Dégradations des jeux : PJA a changé les 7 panneaux dégradés mais il y a eu d'autres dégradations. Ils repasseront.
- DSP assainissement : la DSP arrive à échéance au 31/08/2024. Un devis de BE a été reçu avec une prestation minimaliste pour faire un appel d'offres : le Conseil est d'accord.

- Nouvel agent pour une durée de 3 mois pour le remplacement de Fred BRUSSATO + renfort d'été : il est arrivé ce lundi 3 juin, pour l'instant tout se passe bien.
- Pot de départ de Sylviane à la Laiterie ce vendredi 7 juin à 19h.
- La Poêle : les retours sur la rénovation sont excellents. Il serait bien de prévoir une inauguration avec le CME actuel et celui d'avant (qui a travaillé sur le sujet) le samedi 6 juillet (dernier CME de l'année). Il est également proposé que les enfants viennent faire une présentation de leur voyage à Paris avant le prochain conseil.
- Semaine fédérale : les enfants vont décorer des vélos (2 écoles + centre), récupérés par les déchetteries. Le service voirie ira les chercher pour les livrer aux écoles.

Mme le Maire informe que le Prochain conseil municipal aura lieu le lundi 8 juillet 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Dominique GEAY
Présidente de séance



Fabrice CHAMBOST
Secrétaire de séance

